

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° I-CF865

présenté par
M. Orphelin
-----**ARTICLE 17**

À l'alinéa 39, le tableau est ainsi rédigé :

«

Usage du produit	Tarifs (en euros par mégawattheure)
Carburant	5,23
Combustible	8,45

»

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à maintenir le tarif actuel de la taxe intérieure de consommation sur le gaz naturel (TICGN), et d'éviter une diminution de 0,01 €/MWh telle que prévue par le présent projet de loi de finances.